

DONALD G.H. BOWMAN NATIONAL TAX MOOT
MARCH 1 - 2, 2024**Donald G. H. Bowman National Tax Moot**
2023 – 2024**COMPETITION NOTICE No. 4****January 10 2024**

Here are the clarifying questions with answers to the Moot Problem.

CLARIFYING QUESTION 1

***The new s.111(5).** The SCC's assessment of *Deans Knight* was based on the previous version of s.111(5) of the ITA. But it's been a couple of years since the Parliament has amended this provision. Subsection 111(5) was amended by 2013, c. 40, s. 47(1), deemed to have come into force on March 21, 2013. My question is the following:*

Regarding this Moot, are we limited to the old provision for our analysis? Or is the new provision, its rationale on why it was changed, its preamble, and how the courts and government have interpreted the new provision all open to our analysis for this moot problem?

***The new GAAR is coming into force soon.** It appears that the Parliament will amend the GAAR soon, and they have released policy documents on why they want to make this change. Currently, there is a lot of discussion on the new proposed GAAR, how it differs from the current one, and why the Parliament's intention. My question is the following:*

Regarding this Moot, are we limited to our understanding of the current GAAR, or can we also consider this new proposed GAAR that will come into effect very soon and its underlying policy interpretation?

RESPONSE TO CLARIFYING QUESTION 1

Mooters are expected to argue the applicable legislation in force at the time that *Deans Knight* was heard in the lower courts. However, mooters are free to raise any proposed legislation, new amendments or policy documents in support of their positions, but should be mindful of (i) addressing all moot questions in their factum and oral submissions, and (ii) the limited time allotted for each mooter during oral submissions.

DONALD G.H. BOWMAN NATIONAL TAX MOOT

MARCH 1 - 2, 2024

CLARIFYING QUESTION 2

Question B(i) asks whether the approach of the majority in Deans Knight “depart[s] from Parliament’s articulation of a de jure control test for restricting losses under s. 111(5).” In answering this question, are students expected to take as a given that Parliament articulated a de jure control test for s. 111(5)? Can arguments be considered that say Parliament did not articulate that s. 111(5) be determined strictly by a de jure control test? Is what a de jure control test about up for debate? S. 111(5) does not use the phrase “de jure control” or an equivalent term so we want to confirm whether Parliament’s articulation is a debatable point for the purposes of the moot.

RESPONSE TO CLARIFYING QUESTION 2

In addressing Question B (i), mooters are permitted to advance any arguments in support of their position, including whether Parliament articulated a test for s.111(5) that was based on *de jure* control or otherwise.

Bowman Moot Committee

www.bowmantaxmoot.com

DONALD G.H. BOWMAN NATIONAL TAX MOOT
MARCH 1 - 2, 2024**CONCOURS NATIONAL DE PLAIDOIRIE EN DROIT FISCAL**
DONALD G.H. BOWMAN
2023-2024**Directive sur le Concours No. 4**

Le 10 janvier 2024,

Vous trouverez plus bas les éclaircissements sur le Problème du Concours.

ÉCLAIRCISSEMENT CONCERNANT LA QUESTION 1

Le nouveau paragraphe 111(5). La décision de la CSC dans Deans Knight fut rendue eu égard à l'ancienne version du paragraphe 111(5) de la LTA. Mais, il y a quelques années, le Parlement a modifié cette disposition. Le paragraphe 111(5) a été modifié par 2013, c. 40, s. 47(1), réputé être entré en vigueur le 21 mars 2013. Ma question est la suivante:

En regard de ce Concours, sommes-nous limité à l'ancienne version de la disposition pour notre analyse? Ou, est-ce que la nouvelle disposition, la justification pour laquelle elle fut modifiée, son préambule ainsi que l'interprétation de cette nouvelle disposition par les tribunaux et le gouvernement peuvent être couverts par notre analyse?

La nouvelle RGAÉ sera adoptée sous peu. Il semble que le Parlement modifiera la RGAÉ sous peu et qu'il a publié des politiques administratives expliquant les raisons de cette modification. Actuellement, il y a beaucoup de discussions concernant la nouvelle RGAÉ, comment elle diffère de la règle actuelle et la raison d'être de l'intention du Parlement de vouloir modifier la règle. Ma question est la suivante:

Eu égard à ce Concours, sommes-nous limité à notre compréhension de la RGAÉ actuelle ou pouvons-nous également considérer la nouvelle RGAÉ proposée incluant l'interprétation de sa politique sous-jacente?

RÉPONSE CONCERNANT L'ÉCLAIRCISSEMENT À LA QUESTION 1

Le Concours s'attend à ce que les étudiants plaideront les dispositions en vigueur au moment où Deans Knight a été entendu par les tribunaux inférieurs. Cependant, les étudiants peuvent soulever tout projet de loi ou toute nouvelle disposition incluant tout document administratif afin de soutenir leur position. Par ailleurs, ils doivent garder à l'esprit: (i) qu'ils doivent répondre à toutes les questions du Concours dans leur factum ainsi que dans leurs représentations orales, et (ii) qu'ils doivent se limiter au temps imposé par les Règles pour chaque étudiant eu égard aux représentations orales.

DONALD G.H. BOWMAN NATIONAL TAX MOOT
MARCH 1 - 2, 2024**ÉCLAIRCISSEMENT CONCERNANT LA QUESTION 2**

La question B(i) demande si l'approche de la majorité de la CSC s'écarte du test de contrôle de jure établi par le Parlement afin de restreindre les pertes en regard du paragraphe 111(5), eu égard à l'objet et l'esprit de cette disposition? En réponse à cette question, est-ce que l'on s'attend à ce que les étudiants acceptent que le Parlement a articulé un test relatif au contrôle de jure eu égard au paragraphe 111(5)? Est-ce que des représentations peuvent être faites à l'effet que le Parlement n'a pas déterminé d'aucune manière que le paragraphe 111(5) doit être interprété seulement par rapport à un test relatif au contrôle de jure. Le paragraphe 111(5) ne mentionne pas le contrôle "de jure" ou une expression équivalente, alors nous voulons savoir si ce point est débattable pour les fins du Concours.

RÉPONSE CONCERNANT L'ÉCLAIRCISSEMENT À LA QUESTION 2

En répondant à la question B (i), les étudiants peuvent faire toutes représentations au soutien de leur position, incluant si le Parlement a ou non articulé un test applicable au paragraphe 111(5) basé sur le contrôle de jure ou autrement.

Le Comité du Concours Bowman

www.bowmantaxmoot.com/fr